

MECANISME DE PLAINTE INDEPENDENT (ICM)

**DEG Plainte 18-002 PHC (ancien Feronia)
Plantations et Huileries du Congo SA (PHC)**

Rapport intermédiaire du médiateur n° 3

Adoption du plan de mise en œuvre - Début de la phase de suivi

Quentin Kanyatsi

18 Mars 2024

Rapport intermédiaire sur le processus de mise en œuvre de l'accord de médiation à travers deux réunions de suivi tenues à Kinshasa pour le site de Boteka du 29 au 31 janvier et à Kisangani pour le site de Lokutu du 02 au 03 février 2024.

Rapport intermédiaire sur le processus de mise en œuvre de l'accord de médiation à travers deux réunions de suivi tenues à Kinshasa pour le site de Boteka du 29 au 31 janvier et à Kisangani pour le site de Lokutu du 02 au 03 février 2024.

Du 29 au 31 janvier 2024, une première réunion s'est tenue à Kinshasa avec PHC et les représentants des leaders communautaires du groupement de Monkoso pour le site de Boteka, et une deuxième réunion du 1er au 3 mars 2024 avec PHC et les représentants des leaders communautaires de 7 groupements du site de Lokutu pour discuter du processus de mise en œuvre des accords de médiation conclus lors des tables de médiation de mars 2023 par les deux parties pour chaque site. Les deux réunions de suivi ont été facilitées par l'équipe de médiation de l'ICM.

1. La réunion de suivi de Kinshasa

Au total, 28 participants ont assisté à une réunion de suivi de trois jours à Kinshasa, qui s'est tenue à l'hôtel Continental de Lingwala. Parmi les participants à la réunion figuraient 4 représentants de PHC, 12 représentants des chefs de communautés, 1 membre de la société civile, 6 membres de RIAO (l'ONG locale qui a porté la plainte devant l'ICM), 1 représentant du gouverneur de la province de l'Équateur où se trouve le site de Boteka, et 4 membres d'ICM et de l'équipe de médiation.

L'objectif de cette réunion était de permettre aux participants de (i) discuter de tous les points de l'accord pour le site de Boteka conclu lors de la table de médiation de Mbandaka en mars 2023, et (ii) d'évaluer ce qui a déjà été mis en œuvre, ce qui doit encore être mis en œuvre, et comment mieux poursuivre le processus de mise en œuvre des points restants de l'accord pour renforcer la paix et l'harmonie entre les deux parties.

Discussions sur l'état de la mise en œuvre de l'accord sur le site de Boteka :

L'état d'avancement de la mise en œuvre de tous les points de l'accord sur le site de Boteka a été discuté comme suit :

- 1) Mettre en place une commission foncière pour déterminer les limites de la plantation et vérifier si PHC a dépassé ses limites en empiétant sur les terres des membres de la communauté dans le groupement de Monkoso : La commission a été mise en place immédiatement après la table de médiation à Mbandaka, mais il a fallu un certain temps pour qu'elle s'organise et commence effectivement le travail sur le terrain. Les membres de la commission foncière comprenaient des représentants de PHC, des représentants de la communauté et du RIAO, ainsi que des représentants de l'administration (fonctionnaires du cadastre au niveau provincial et local). Ces membres mixtes de la commission ont travaillé ensemble pendant plus de 60 jours, collectant et vérifiant les titres des plantations, visitant les limites des plantations sur le terrain et, à la fin, les fonctionnaires du cadastre ont rédigé un rapport final qui a été lu et discuté lors de la

réunion de suivi à Kinshasa. La commission foncière a également tenu plusieurs réunions locales à Boteka avec toutes les parties afin de s'assurer de la même compréhension de son travail. Le rapport de la commission foncière et les résultats des discussions sont présentés ci-dessous dans ce rapport. Le travail de cette commission foncière a été entièrement financé par l'ICM, tandis que plusieurs réunions et appels téléphoniques ont été organisés avec l'équipe de médiation de l'ICM pour la facilitation.

- 2) En ce qui concerne les abus physiques et le rôle de la police et des gardes de sécurité, PHC s'est engagée, lors de la table de médiation de Mbandaka, à faciliter la libération des prisonniers parmi les membres de la communauté dans la mesure de ses possibilités, tandis que les dirigeants de la communauté ont pris la responsabilité d'identifier ces prisonniers et de communiquer une liste de leurs noms à PHC. Un membre du parlement national qui a assisté à la table de médiation à Mbandaka en tant qu'observateur s'est également engagé à apporter son aide pour faciliter la libération de ces prisonniers. Au cours de la réunion de suivi, les participants ont indiqué que, bien que la liste des prisonniers n'ait pas été communiquée à PHC, qui n'a pas aussi fait grand-chose pour leur libération, tous les prisonniers arrêtés avant la table de médiation ont été libérés avec l'aide du membre du parlement national.
- 3) Sensibilisation au niveau communautaire par les leaders communautaires contre le vol de noix de palme avec le soutien de PHC : Les participants ont indiqué que les leaders communautaires ont mené plusieurs activités de sensibilisation au niveau communautaire pour réduire le vol de noix de palme de PHC, ce qui a aidé PHC à tripler ses produits. Ces activités comprennent 30 programmes radiophoniques réalisés par le RIAO. La société civile de Boteka a également indiqué qu'elle avait soumis une proposition à PHC, qui n'a pas encore été financée à ce jour, pour soutenir sa campagne de sensibilisation contre le vol de noix de palme. Au cours de la réunion, PHC a confirmé que le niveau de sa production de noix de palme avait augmenté et que cela était en partie dû à la réduction du vol de ses produits, et a félicité les chefs de communauté pour leurs efforts. Le succès de cette activité contribuera à améliorer les relations entre les deux parties et devrait être poursuivi et soutenu.
- 4) La création de cantines de vente d'huile de palme à Boteka : PHC a informé les participants qu'elle a déjà construit une cantine de vente d'huile de palme qui commencera à fonctionner en avril 2024, et où les membres de la communauté auront accès à l'achat d'huile de palme pour la consommation. A la question soulevée par les leaders communautaires de savoir si une cantine de vente d'huile de palme sera suffisante pour toute la communauté de Boteka, PHC a promis d'établir progressivement d'autres cantines dans d'autres endroits au sein de la communauté de Boteka.
- 5) PHC doit soutenir les activités génératrices de revenus pour les membres de la communauté par le biais, entre autres, de projets visant à soutenir les petits planteurs, d'un projet visant à améliorer l'électricité à Boteka en utilisant des déchets de noix de palme, etc. au profit des membres de la communauté : PHC a indiqué qu'elle était en train de lancer la plupart de ces activités dans le cadre de sa fondation, y compris le recrutement de membres de la communauté pour tenir de petits restaurants afin de fournir de la nourriture à ses travailleurs, et qu'il s'agissait de l'activité la plus urgente à lancer

rapidement pour impliquer les membres de la communauté dans certaines activités génératrices de revenus directs. D'ici à la fin de 2024, PHC commencera à soutenir des projets de petits planteurs au niveau communautaire, et le projet d'électricité devrait démarrer vers la fin de 2025. Selon PHC, tous ces projets seront mis en œuvre en collaboration avec les représentants des communautés. Les représentants des communautés, qui sont impatients de voir tous ces projets se réaliser, ont indiqué aux responsables de PHC que le processus de recrutement sur le terrain pour de telles activités n'est pas toujours objectif, que davantage de personnes locales devraient être recrutées et que cela nécessitera une attention accrue pour éviter les frustrations.

- 6) PHC doit soutenir les communautés pour l'évacuation de leurs produits agricoles en mettant en place des dépôts à Boteka pour les produits de première nécessité et où les membres de la communauté auront accès : Selon PHC, un dépôt a déjà été construit à Boteka, mais il faut encore un peu de temps pour qu'il devienne opérationnel afin de commencer la collecte et le transport des produits vers le marché. PHC a annoncé qu'elle négociait actuellement avec Equity Bank pour fournir des microcrédits aux jeunes entrepreneurs parmi les membres de la communauté. Ce projet sera également coordonné par la fondation PHC.
- 7) Identification par les chefs de communauté des principaux voleurs de produits de palme de l'entreprise en vue de lutter contre le vol dans leurs communautés respectives : Pour les chefs de communauté, cette tâche a déjà été accomplie grâce à leurs activités de sensibilisation. La plupart des personnes qui volaient exercent maintenant leurs propres petites activités économiques, y compris, malheureusement, l'abattage d'arbres pour fabriquer et vendre du charbon de bois. Dans certains endroits, les produits de palmier de PHC sont abandonnés sur place en attendant d'être collectés et personne n'y touche. D'autres voleurs se trouvent parmi les anciens travailleurs de PHC qui sont venus de l'extérieur de Boteka mais qui y vivent toujours. Les dirigeants de la communauté ont recommandé à PHC d'organiser leur rapatriement vers leurs foyers et leurs lieux d'origine.
- 8) Réactiver les mécanismes d'échanges existants entre PHC et les membres de la communauté, en vue de favoriser un dialogue permanent afin que les membres de la communauté puissent facilement faire part de leurs préoccupations ou de leurs doléances à l'entreprise : Ces mécanismes, à savoir les comités mensuels de gestion des conflits, les comités trimestriels de gestion des clauses sociales et un mécanisme de gestion des plaintes, ont été mis en place par PHC indépendamment et avant le processus de médiation afin d'assurer la participation et la représentation de l'ensemble de la communauté. Cependant, les leaders communautaires ont souligné que ces mécanismes ne fonctionnaient pas de manière transparente, et des propositions ont été faites pour les améliorer. L'une de leurs faiblesses, selon les leaders communautaires, est le fait que les rapports des réunions de ces comités ne parviennent pas aux responsables des SSP à Kinshasa qui prennent les décisions. L'une des solutions proposées au cours de la réunion était que, une fois que tous les participants ont signé le procès-verbal de la réunion, celui-ci soit scanné et envoyé immédiatement à PHC de Kinshasa, même via WhatsApp. PHC a promis de mettre en place un numéro WhatsApp accessible à tous les participants à ces réunions. Une autre faiblesse identifiée est le fait que certains membres de ces comités de gestion des conflits n'ont pas participé à la formation sur la transformation des conflits

dispensée par le médiateur de l'ICM et ont besoin de cette formation pour participer au mieux. PHC facilitera l'organisation d'une formation à la résolution des conflits pour tous les membres de ces comités. PHC améliorera également la participation des membres de la communauté aux comités trimestriels de gestion des clauses sociales en veillant à ce que les membres de la communauté soient bien représentés et discutent de la sélection et des chronogrammes annuels pour mettre en œuvre des projets sociaux au sein de leurs communautés.

- 9) PHC soutiendra la formation des membres de la communauté en fonction de leurs besoins exprimés, en particulier ceux des jeunes : PHC a indiqué qu'il était prêt à soutenir la formation des membres de la communauté, en particulier pour les jeunes intéressés par l'informatique. Il attend encore de recevoir leurs besoins.
- 10) L'ICM a soutenu 19 dirigeants communautaires à hauteur de cent dollars (100 USD) chacun pour mener une activité de rassemblement communautaire afin d'informer les autres membres de la communauté des résultats de la médiation : Les chefs de communautés ont confirmé que cette activité a été menée à bien dans les 19 villages. Ils ont également indiqué qu'il s'agissait d'une excellente occasion pour eux de sensibiliser les membres de leur communauté contre le vol des produits de la palme de PHC, conformément à leur engagement dans l'accord.

2. La réunion de suivi de Kisangani

Au total, 34 participants ont assisté à une réunion de suivi de deux jours à Kisangani, qui s'est tenue au restaurant JUCRON. Les participants à la réunion comprenaient 7 représentants de PHC, 14 représentants des leaders communautaires, 5 représentants de RIAO (l'ONG locale qui a porté la plainte devant l'ICM), 4 membres de l'administration dont 3 fonctionnaires du cadastre et 1 représentant du gouverneur de la province de la Tshopo où se trouve le site de Lokutu, et 4 membres de l'ICM et de l'équipe de médiation.

L'objectif de cette réunion était de permettre aux participants de (i) discuter de tous les points de l'accord pour le site de Lokutu obtenu lors de la table de médiation de Kisangani en mars 2023, et (ii) d'évaluer ce qui a déjà été mis en œuvre, ce qui reste à mettre en œuvre, et comment mieux poursuivre le processus de mise en œuvre des points restants de l'accord pour renforcer la paix et l'harmonie entre les deux parties.

Discussions sur l'état de la mise en œuvre de l'accord sur le site de Lokutu :

1. Mise en place d'une commission technique mixte chargée de se rendre sur le terrain et de vérifier les limites de la plantation dans les 7 groupements de Lokutu afin d'identifier les éventuels dépassements et de connaître les conditions d'acquisition des titres de plantation : Une sous-commission technique ad hoc a été mise en place pour effectuer le travail, et le rapport de cette commission a été produit et présenté lors de la réunion de suivi. Il a été rapporté que les membres de cette commission foncière ont pu voir 8 titres fonciers indiquant une superficie de « plus ou moins » 63.000 hectares de la plantation. Les résultats du rapport de cette commission foncière sont mis en évidence ci-dessous dans ce rapport sous le point des rapports des commissions foncières pour les deux sites (Boteka et Lokutu).

2. Sur les abus physiques et les violations des droits de l'homme à l'encontre de la communauté : PHC a encouragé les communautés à signaler tout cas d'abus physique ou de violation des droits de l'homme au Comité de gestion des conflits pour qu'il prenne les mesures qui s'imposent : Selon les dirigeants communautaires, tous les membres de la communauté arrêtés avant la table de médiation de mars 2023 à Kisangani ont été libérés. Cette libération est intervenue après l'incident malheureux de la mort d'un membre de la communauté en prison, et c'est grâce à la pression exercée autour de cet incident que toutes les autres personnes arrêtées ont été libérées. Les dirigeants communautaires ont indiqué qu'après la table de médiation, d'autres arrestations ont eu lieu parmi les membres de la communauté, y compris un dirigeant communautaire présent dans la salle de réunion. Ce dernier a soulevé son cas à plusieurs reprises dans l'espoir que PHC puisse intervenir pour obtenir sa libération. Cependant, PHC a répondu que son cas était particulier, étant donné qu'il était déjà devant le tribunal, et que PHC ne pouvait rien faire, tout comme elle ne peut rien faire pour ceux qui sont déjà condamnés. PHC considère que le fait qu'elle ne poursuive plus toutes ses plaintes contre toutes les personnes arrêtées a contribué à leur libération. Mais pour les leaders communautaires, les personnes arrêtées ont dû payer elles-mêmes pour leur libération. Après discussion, il a été convenu qu'à l'avenir, pour éviter de telles arrestations parmi les membres de la communauté, il serait nécessaire que toutes les parties se consultent régulièrement au sein d'un comité de concertation pour discuter de ces cas.

3. Réinstallation d'un service commercial par PHC impliquant les membres de la communauté en vue d'élever le niveau économique de la communauté en mettant en place des cantines pour vendre de l'huile de palme et d'autres produits de première nécessité aux membres de la communauté : Selon PHC, la cantine pour la vente d'huile de palme est déjà installée au marché de Bolanga depuis décembre 2023. Les membres des OPA (organisations de producteurs agricoles) ont été formés et ont reçu des machettes et des haches pour mettre en œuvre ce qu'ils ont appris. Des semences de maïs ont également été distribuées et une aide à la récolte leur a été apportée. PHC a également contacté des producteurs de produits de première nécessité qui seront vendus dans les cantines. Une fois ces activités lancées, PHC demandera à la communauté de désigner certains de ses membres pour y participer activement. Par l'intermédiaire de sa fondation, qui commencera ses activités d'ici le 1er avril 2024, PHC a l'intention de créer des chaînes de valeur pour faciliter les activités des agriculteurs parmi les membres de la communauté. La fondation a l'intention de soutenir les jeunes entrepreneurs dans leurs activités commerciales afin de les aider à prospérer dans leurs communautés respectives. PHC est également en pourparlers avec Equity Bank pour l'octroi de microcrédits aux jeunes entrepreneurs. Tous ces projets seront menés en consultation avec la communauté locale par l'intermédiaire d'un comité de consultation qui sera mis en place. PHC a également l'intention de soutenir les plantations partenaires en donnant aux propriétaires des semences de qualité que l'entreprise rachètera. La communauté a confirmé que PHC a déjà mis en place une cantine où l'huile de palme est vendue, mais a proposé que plusieurs autres cantines soient mises en place dans d'autres groupements. La communauté a suggéré qu'elle soit impliquée dans l'activité de la cantine et qu'elle ne soit pas seulement un client. Elle souhaite que PHC renforce son suivi des activités de l'OPA et qu'elle en crée une nouvelle à Bongemba. Selon PHC, elle

nommera le responsable de la Fondation d'ici le 8 février 2024 pour commencer les activités d'ici le 1er avril 2024.

4. Entreprendre des campagnes de sensibilisation de la communauté (conférences éducatives, émissions de radio, évangélisation contre le vol dans les communautés, etc.) : Selon les leaders communautaires, cette activité a déjà été réalisée. Chaque groupement a été sensibilisé et, à ce jour, les vols de noix de palme ont considérablement diminué à Lokutu, ce qui a fait de Lokutu le premier producteur de noix de palme de toutes les plantations de PHC. Les leaders communautaires ont déclaré que même les GI (gardes industriels) ont été sensibilisés contre le vol de noix de palme, et PHC a confirmé que le vol de ses produits a considérablement diminué, et que la production de la plantation à Lokutu a augmenté. En ce qui concerne les GI, PHC a promis de poursuivre la sensibilisation et de les former pour qu'elles changent de comportement. Pour l'instant, PHC est en train de mettre fin au contrat avec G4S, qui est actuellement en période de préavis.
5. Sur la question de la diffamation, oui, la liberté d'expression est constitutionnelle (art. 23 const.), mais elle doit respecter la loi. PHC se réserve le droit de poursuivre les auteurs en cas de diffamation : Sur ce point, toutes les parties se sont engagées à respecter cet accord, bien qu'il y ait parfois eu des violations de la part de RIAO, ce que le médiateur leur a constamment rappelé, les participants, en particulier les membres de RIAO, se sont à nouveau engagés à éviter la diffamation par le biais d'articles publiés sans vérification préalable des faits par l'intermédiaire du comité de concertation (à mettre en place).
6. Mise en œuvre de projets sociaux pour soutenir les membres des communautés locales, y compris le développement de plantations partenaires, la production de semences, la production d'électricité à base de biogaz, les projets PDC et PDL, etc. : Pour tous ces projets, PHC s'est engagé à commencer leur processus de conception et de mise en œuvre par le biais de sa fondation à partir du 1^{er} avril 2024. Cependant, tous ces projets seront réalisés en consultation avec les membres de la communauté et les chronogrammes de leur mise en œuvre seront discutés ensemble afin de faciliter leur participation au processus de suivi.
7. PHC à réactiver et à rendre opérationnels, selon un calendrier régulier, les deux cadres d'échange existants, à savoir le Comité de gestion des conflits et le Comité de suivi de la clause sociale : Les deux cadres d'échange qui fonctionnent actuellement sont le Comité de gestion des conflits et le Comité de suivi des clauses sociales. Les leaders communautaires et le RIAO ont appuyé l'intention du PHC de changer le nom du comité de gestion des conflits, qui sous-entend que le PHC et les communautés sont en conflit permanent. Ils trouveront ensemble un nom approprié. Il a été noté que ces deux comités ne fonctionnent pas normalement, et des suggestions ont été faites pour améliorer leur fonctionnement, notamment en partageant les notes des réunions avec les responsables de PHC à Kinshasa pour s'assurer qu'il y a toujours un suivi.
8. Le service de communication de PHC devrait également veiller à ce que la communication permanente avec les membres de la communauté soit fonctionnelle et transparente, notamment via Internet, les programmes de radio communautaire, etc. : PHC s'est engagé

à veiller à ce que sa communication avec la communauté pour sensibiliser et partager des informations sur les projets de sa fondation soit claire et renforcée à partir du 1^{er} avril 2024.

9. L'ICM fournira un montant de cent dollars (100 USD) à chaque leader communautaire présent à la table de médiation à Kisangani, soit un total de 19 leaders, pour leur permettre d'effectuer la restitution des résultats de la médiation à leur retour dans leurs communautés respectives : Selon les leaders communautaires, cette activité a été réalisée par les leaders communautaires de tous les groupements à l'exception du groupement de Mwando. La restitution a également servi à sensibiliser les membres de la communauté contre le vol des noix de palme de la plantation.
10. L'équipe de médiation doit fournir des documents à tous les participants à la fin de la table de médiation : Les documents de médiation ont été remis à tous les participants immédiatement après la table de médiation. Ils ont été utiles aux dirigeants de la communauté pour leurs activités de restitution.

3. Rapports des commissions foncières et discussions pour les deux sites (Boteka et Lokutu)

Le site de Boteka

Comme mentionné ci-dessus sur le point relatif à la commission foncière, le fonctionnaire du cadastre au niveau territorial d'Ingende, où le site de Boteka est situé, et qui était membre de la commission foncière, a présenté le rapport de la commission foncière lors de la réunion de suivi à Kinshasa. Le résultat majeur du rapport est le fait que PHC dispose d'une surface pour sa plantation de 6.543,67 ha à Boteka connue aussi officiellement par le gouvernement et pour laquelle elle paie régulièrement ses redevances foncières. Aucune terre de dépassement n'a été identifiée et mentionnée au-delà de ces limites, à l'exception d'un village, dans lequel la taille des terres avant 2015 et après 2015 diffère de plus de 100 %. Les dirigeants communautaires ont indiqué que PHC a obtenu cette surface en 2015 sans consultation préalable avec les membres de la communauté. Ils pensent que les procédures d'acquisition en 2015 n'étaient pas claires, bien qu'elles soient officiellement connues du gouvernement. C'est pourquoi les dirigeants communautaires ont demandé à PHC de verser une compensation aux membres de la communauté de Boteka pour l'absence de consultation préalable avec eux avant l'obtention de ces nouveaux titres et les chevauchements potentiels peu clairs. PHC a accepté de payer la compensation demandée, mais les dirigeants de la communauté devront d'abord retourner discuter avec les membres de leur communauté pour déterminer le type de compensation pour chaque village en fonction de leurs besoins à présenter à PHC pour discussion. Les dirigeants communautaires ont convenu qu'en cas d'accord de compensation, ils accepteraient la taille des titres fonciers de 2015 comme légitime.

Le site de Lokutu

Pour le site de Lokutu, le responsable du cadastre au niveau provincial et son équipe technique (2 membres) ont présenté le rapport de la commission foncière lors de la réunion de suivi à Kisangani. Le rapport indique que PHC dispose d'une superficie de « plus ou moins » 63.000 hectares reconnue par l'Etat et pour laquelle elle paie régulièrement ses redevances foncières.

Le rapport indique également qu'il n'y a aucune indication que PHC a dépassé ses limites dans chacun des 7 groupements visités. Toutefois, les responsables du cadastre ont recommandé de retourner sur le terrain pour mesurer à nouveau toutes les limites des plantations afin de confirmer ou non les 63.000 hectares et d'éviter de mentionner sur les documents officiels « plus ou moins » 63.000 hectares. Néanmoins, les dirigeants de la communauté ont souligné que, bien que les titres fonciers avec cette superficie « plus ou moins » de 63.000 hectares soient officiellement connus par le gouvernement, les procédures d'acquisition n'étaient pas claires car les membres de la communauté n'étaient pas impliqués dans le processus. Ils ont donc demandé à PHC de régulariser la situation à l'amiable en versant des compensations aux membres de la communauté et que ces derniers acceptent la légitimité du titre foncier de PHC à partir de 2015. Les deux parties ont convenu que les chefs de communauté retourneraient dans leurs groupements respectifs pour discuter avec les membres de leur communauté afin d'identifier le type de compensation pour chaque groupement à présenter à PHC pour discussion.

4. Prochaines étapes pour les deux sites (Boteka et Lokutu)

Après avoir discuté des rapports des commissions foncières et de l'état de mise en œuvre de tous les autres points de l'accord pour chacun des deux sites (Boteka et Lokutu), les deux parties ont décidé :

- Mettre en place un cadre de concertation permanent (CCP) comprenant pour le site de Boteka 02 membres de PHC au niveau de la décision managériale (Kinshasa), 02 membres de la communauté (01 expert communautaire et 01 représentant de la communauté), 01 membre du RIAO, 01 membre de la société civile, et 01 membre représentant le gouverneur de l'Equateur. Ce cadre constituera un espace de discussion de tous les aspects liés au processus de mise en œuvre de l'accord du site de Boteka, et lors de sa première réunion le représentant de la communauté présentera les compensations identifiées demandées par les membres de la communauté pour chacun des 17 villages du Monkoso à Boteka pour discussions.
- Pour Lokutu, la structure CCP à mettre en place sera composée de 02 membres de PHC au niveau de la décision managériale (Kinshasa), 03 membres représentant les leaders communautaires des trois territoires de Lokutu (Yahuma, Isangi, et Basoko), 01 membre du RIAO, 01 membre de la société civile, et 01 membre représentant le gouverneur de la Tshopo. Ce cadre constituera un espace de discussion de tous les aspects liés à la mise en œuvre de l'accord du site de Lokutu, et lors de sa première réunion les 03 représentants communautaires présenteront les compensations identifiées demandées par les membres de la communauté pour chacun des 7 groupements du site de Lokutu pour discussions.
- En outre, pour Lokutu, il a été recommandé à PHC d'envoyer le plus rapidement possible les fonctionnaires du cadastre sur le terrain pour prendre des mesures précises de la superficie de la plantation afin d'éviter de mentionner dans les titres officiels de la plantation « plus ou moins » 63.000 ha de sa superficie.
- Pour les deux sites (Lokutu et Boteka), un petit comité technique de 3 membres comprenant 01 expert technique de PHC, 01 représentant de la communauté et 01

membre du RIAO a été mis en place pour préparer les Termes de Références (TDR) de la structure du cadre de concertation permanent qui incluront ses objectifs, la périodicité des réunions, les budgets fonctionnels, les lieux des réunions, etc..

Ces TDR seront soumis à PHC, aux leaders communautaires et à l'ICM dans un délai d'un à deux mois maximum.

- PHC sera chargé de soutenir financièrement la fonctionnalité de la structure du cadre de concertation permanent (CCP) pour chaque site (Boteka et Lokutu) et de veiller à ce qu'elle fonctionne régulièrement.
- A la fin de chacune des deux réunions de suivi, l'ICM a fourni à nouveau un soutien financier de 100 \$ à chacun des 14 leaders communautaires de Boteka et à chacun des 12 leaders communautaires de Lokutu pour s'assurer qu'ils communiquent les résultats des réunions de suivi aux membres de leur communauté une fois rentrés chez eux, et pour discuter avec eux des compensations que chaque village (pour Boteka) et groupement (Lokutu) demandera à PHC. Les chefs de communauté des deux sites ont demandé une période de deux mois maximum pour présenter ces demandes de compensation.
- L'ICM et l'équipe de médiation envisagent d'assister aux premières réunions du CCP pour les deux sites (Boteka et Lokutu) la dernière semaine du mois de juin 2024 et continueront à surveiller la bonne mise en œuvre de l'accord pour chacun des deux sites (Boteka et Lokutu) à distance et par des visites périodiques en assistant, lorsque cela est possible, au CCP des deux sites.

5. Conclusions et recommandations pour les deux sites (Boteka et Lokutu)

Au cours des deux réunions de suivi à Kinshasa et à Kisangani, les participants ont interagi de manière constructive et dans une atmosphère pacifique, même si de temps à autre, des discussions animées ont eu lieu sur des sujets sensibles tels que la question foncière. Le médiateur a dû rencontrer les deux parties séparément en utilisant certaines langues et pratiques culturelles, comme la manière de réunir un couple fâché (les deux parties représentant un couple) pour les ramener dans les discussions. Cependant, les deux parties ont montré leur volonté de vivre ensemble dans la paix et l'harmonie. Les dirigeants de la communauté ont déclaré à plusieurs reprises que PHC était leur entreprise depuis leurs ancêtres et qu'ils n'avaient aucun intérêt à la détruire. Ils souhaitent simplement que l'entreprise tienne compte de leurs besoins et de leur dignité en tant que partenaire. L'entreprise a également mentionné à plusieurs reprises son objectif de partager sa prospérité avec les membres de la communauté entourant la

Il est clair que malgré leur volonté de résoudre pacifiquement leurs différends, en raison de leurs relations passées difficiles, les leaders communautaires, en particulier, ne font toujours pas confiance à la bonne volonté de l'entreprise et continuent de demander plus d'assurance que PHC respectera ses engagements. Pour rétablir ou construire cette confiance, il est recommandé à PHC de :

- Établir le plus rapidement possible le cadre de concertation (CCP) qui permettra de traiter pacifiquement et de manière constructive toutes les questions liées aux accords pour les

deux sites, y compris les compensations demandées, et tout conflit ou acte de violence affectant les deux parties, comme indiqué au cours du processus de médiation ;

- Mettre en œuvre dès que possible toutes ses promesses de projets socio-économiques dans le cadre de sa fondation qui bénéficieront directement aux membres de la communauté, comme indiqué dans l'accord de chacun des deux sites ;
- Veiller à ce que toutes les structures de collaboration et de communication entre l'entreprise et les dirigeants des communautés soient fonctionnelles et participatives afin d'inciter toutes les parties à rester engagées ;
- Renforcer une approche de communication respectueuse et transparente avec les membres de la communauté, en particulier par les dirigeants locaux et le personnel local de l'entreprise, tout en interagissant avec eux dans le cadre de projets communautaires d'intérêt commun ;
- Veiller à ce que le fonctionnaire du cadastre se rende rapidement sur le terrain pour mesurer à nouveau les limites des plantations à Lokutu afin d'éviter toute confusion autour d'une formulation « plus ou moins » dans ses titres, comme indiqué lors de la réunion de suivi de Kisangani ;
- Assurer une forte implication des responsables de PHC au plus haut niveau (Kinshasa) dans le suivi de la mise en œuvre de l'accord pour chacun des deux sites.

Avec les résultats des tables de médiation en 2023 et les deux réunions de mise en œuvre en janvier 2024, la médiation prend officiellement fin. La mise en œuvre incombe aux parties et l'ICM surveillera la mise en œuvre des accords par des visites régulières (probablement annuelles).

6. Annexes

- Rapport de la réunion de suivi à Kinshasa
- Rapport de la réunion de suivi à Kisangani